



Assemblée générale : retour à la vraie vie

Cette fois, le dicton « Jamais deux sans trois ne sera pas vérifié ». 2020 : au début de l'année, la Covid traverse le monde à vitesse de la lumière. La France est touchée fin janvier. Peu après, le gouvernement prend la décision d'autoriser la tenue des assemblées générales (AG) des sociétés cotées, grand-messe où tous les actionnaires ont l'occasion de rencontrer les directions des groupes dans lesquels ils ont investis, hors la présence physique des actionnaires. L'AG de la Société Générale a donc bien eu lieu, le 19 mai 2020. Mais pour la suivre, une seule solution : la regarder depuis son ordinateur. Tous les actionnaires de sociétés cotées n'ont pas eu une telle opportunité... 2021, la situation sanitaire ne s'est pas franchement améliorée. Bis repetita donc.

Début 2022, le gouvernement a hésité. Il avait le pouvoir de renouveler les règles utilisées durant la crise sanitaire. Il y a finalement renoncé... Difficile en effet d'annoncer simultanément une réouverture des boîtes de nuit et le maintien des assemblées générales à « huis clos ». Mises en place sous la contrainte sanitaire, elles ont révélé nombre de problèmes. D'une part, la difficulté pour les actionnaires – notamment les petits d'échanger avec les directions – ; d'autre part, dans le fait que les actionnaires votent avant le débat...

De quoi pousser l'Autorité des Marchés Financiers à réitérer dans son rapport annuel 2021 sur le gouvernement d'entreprise, « son appel à un travail en commun des différentes parties prenantes pour permettre à court terme le développement des assemblées générales « hybrides » en France, donnant la possibilité aux actionnaires de voter à distance et en direct. ». Pour l'heure, nous n'en sommes pas encore là sur l'assemblée générale de la maison. En revanche, avant ce grand pas en avant dans la modernité, l'AG de la Société Générale revient à son format passé. Pour les actionnaires susceptibles d'être présents le jour J à Paris, c'est déjà un progrès...

Ne vous trompez pas d'adresse !



Le seul intérêt des assemblées générales à huis clos est, éventuellement, de faire oublier le poids des habitudes... Vous étiez fidèle aux assemblées en présentiel avant 2020 ? Il va vous falloir changer de transport en commun ou de parking. Car l'assemblée générale déménage en 2022. Elle se tiendra au Hall 5 du parc des Expositions de la porte de Versailles à Paris. Une infidélité à la Grande Arche de la Défense pour une année seulement.

17 mai 2022 16 h

C'est l'heure prévue pour l'assemblée générale 2022 de la Société Générale. Une référence officielle, mais qui ne doit pas masquer d'autres échéances. Allons même plus loin : il est des dates bien plus cruciales pour les actionnaires désireux s'acquitter de leur « devoir ». Pour assister à l'AG, il faut demander une carte d'admission. Pas question d'arriver les mains dans les poches, en disant que la lumière était allumée. Si ne souhaitez pas vous rendre à l'AG, mais donner pouvoir ou voter à distance, l'intervention en direct n'est pas encore permise. Ces opérations doivent impérativement être faites, le 15 mai 2022 avant 15 heures.

1,65 €
par action

Résolution 3

Après 0 en 2020 et 0,55 euro l'an dernier pour cause d'injonction de la Banque centrale européenne, le dividende proposé cette année augmente sensiblement. Il s'inscrit dans une politique de distribution de 50 % du résultat sous-jacent, sous forme de dividende et rachat d'achat. Le budget prévoit 1,4 milliard de dividendes et 0,9 milliard de rachats d'actions

Du neuf pour l'actionnariat salarié

Résolution 21

En 2020, l'assemblée générale avait voté une résolution permettant de procéder pendant deux années à une augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription car réservé aux salariés.

Les actionnaires sont à nouveau sollicités pour une telle autorisation. Mais cette opportunité n'a pas vocation à être rangée au placard. Dans sa réunion du 6 février 2022, le Conseil d'administration a acté un plan mondial d'actionnariat salarié en 2022. Pour mémoire, ce principe récurrent dans le passé avait été réactivé en 2019 au prix de 21,69 €. 41 % des collaborateurs avaient souscrits.

ADMINISTRATEURS : STATU QUO

Résolutions 14, 15 et 16

Trois mandats d'administrateurs arrivent à échéance. D'abord, celui du Président, Lorenzo Bini Smaghi. Ensuite, ceux de Diane Côté et de Jérôme Contamine. Le Conseil d'administration propose de les renouveler. Pour Lorenzo Bini Smaghi, ce serait un troisième mandat. En cas de renouvellement, l'ancien membre du directoire de la Banque Centrale Européenne, remplacé en son temps par un certain Mario Draghi, serait « renouvelé comme président sur la base des évaluations très positives du fonctionnement du Conseil d'Administration, réalisées chaque année depuis 2015. ». Pour Diane Côté et Jérôme Contamine, ce serait un second mandat. Taux de participation au Conseil : 100 % sur les trois derniers années pour le Président, une réunion manquée pour les deux autres. Un regret, : le taux de femmes reste inchangé, juste au dessus de l'obligation légale...

**Digital : ne vous trompez pas d'adresse
pour voter ou donner pouvoir !**



Actionnaires au nominatif
www.sharinbox.societegenerale.com
Porteurs du fonds E
www.esalia.com
Porteurs du fonds G
www.pee.credit-du-nord.fr
Actionnaire au porteur
Site de votre intermédiaire